

# LES TRIATHLONS DU COTENTIN 2026

## RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION



### Préambule

Les Triathlons du Cotentin 2026 sont des épreuves organisées par Cherbourg Triathlon, club de Triathlon et des disciplines enchainées. La compétition est agréée **par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI)**. Les règles de course de l'épreuve sont donc celles de la Réglementation Sportive de la Fédération Française de Triathlon.

### Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s suivant la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

### Art.2 : Application

Toutes les épreuves des Triathlons du Cotentin sont soumises à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (FFTri). Toute inscription à l'une des épreuves suppose que le participant a pris connaissance et accepté le règlement de la manifestation (**la validation du règlement est indispensable pour la validation finale de l'inscription**), celui

de la Fédération Française de Triathlon consultable sur le lien suivant (<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>) qu'il s'engage à respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal.

### Art.3 : Inscription, bourse aux dossards et assurance personnelle annulation

Les inscriptions se font sur le site internet suivant (<https://ledossard.com/inscription/index.php?id=3437>), ainsi que le paiement des droits d'inscriptions et les licences expériences jusqu'au **jeudi 17 septembre 2026, 18h00**.

Tous les documents suivants sont à ajouter à votre inscription pour validation :

Type de licence	Catégorie d'âge	Documents à fournir				
		Licence	Licence Expérience	Fiche Info Santé	Questionnaire Santé	Autorisation Parentale
Licencié(e) FFTRi Compétition	Majeur(e)	X				
	Mineur(e)	X				X
Licencié(e) FFTRi Loisir	Majeur(e)	X	X			
	Mineur(e)	X	X			X
Non licencié(e) FFTRi	Majeur(e)		X	X		
	Mineur(e)		X		X	X

**Seuls les dossiers complets seront validés.**

Les tarifs sont les suivants :

Nb max de participants	Âge	Années	Heure départ	Distance Natation (m)	Distance Vélo (km)	Distance course à pied (m)	STATUT	Total payé par le participant (détails dans le règlement)	LICENCE EXPÉRIENCE	Assurance annulation facultative
300	18 et +	2008 et avant	13h30	1500	40	10000	Non licencié FFTRI	45,00 €	22,00 €	10,00 €
							Licencié FFTRI 2025 Loisir	45,00 €	22,00 €	
							Licencié FFTRI 2025 Compétition	45,00 €	-	
25	16 et +	2010 en avant	13h30	1500	40	10000	Non licencié FFTRI	100 € par participant non licencié et par épreuve*	100 € par participant licencié loisir et par épreuve*	12,00 €
							Licencié FFTRI 2025 Loisir	60,00 €	90 € par participant licencié loisir et par épreuve*	
							Licencié FFTRI 2025 Compétition	-	-	
200	12 et +	2014 et avant	- 9h25 pour Benjamins et Minimes * - 9h30 pour les autres	400	10	2500	Non licencié FFTRI	20,00 €	4,00 €	4,00 €
							Licencié FFTRI 2025 Loisir	20,00 €	4,00 €	
							Licencié FFTRI 2025 Compétition	20,00 €	-	
50 sur les 2 courses	8-9 10-11	2017 - 2018 '2015 - 2016	11h30	100	2	1000	Non licencié FFTRI	10,00 €	4,00 €	2,00 €
							Licencié FFTRI 2025 Loisir	10,00 €	4,00 €	
	12-13	2013 - 2014	12h00	200	4	1500	Licencié FFTRI 2025 Compétition	10,00 €	-	2,00 €
							Non licencié FFTRI	10,00 €	4,00 €	
							Licencié FFTRI 2025 Loisir	10,00 €	4,00 €	
							Licencié FFTRI 2025 Compétition	10,00 €	-	

N.B : En ce qui concerne, la course Jeunes, l'organisation se laisse le droit de procéder à un seul départ (Benjamins/Minimes et autres) au lieu de deux départs différés en fonction du nombre d'inscrits sur cette même course.

Ledossard.com propose également une solution de revente de dossard intégrée à sa plateforme, sur la page dédiée à notre évènement sportif. Cela vous permet d'acheter ou de revendre un dossard en toute simplicité et de façon officielle !

Par ailleurs, tous les concurrents peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une assurance annulation d'un montant dépendant de l'épreuve concourue, qui permet au concurrent d'être remboursé en cas d'annulation de son fait, quel qu'en soit le motif. Le coût de la licence expérience est exclu de la base de remboursement.

**En dehors de cette assurance et de la bourse au dossard, toute inscription est définitive et non remboursable.**

#### Art.4 : Annulation/ Modification de la manifestation sportive

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours voire d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, si cela s'avère nécessaire.

Si les conditions climatiques ne permettent pas de réaliser l'épreuve de natation en toute sécurité, le format triathlon sera transformé par un format duathlon (Course à pied / vélo / course à pied) :

EPREUVE	Distance Course à pied 1 (m)	Distance Vélo (km)	Distance course à pied 2 (m)
M	10000	40	5000
XS	2500	10	1250
Jeunes Poussins Jeunes Pupilles	500	2	500
Jeunes Benjamins	750	5	750

Il n'y aura pas de remboursement si le participant refuse de participer au duathlon.

**En cas d'annulation de la manifestation de la part de l'organisateur pour cas de force majeure indépendant de sa volonté, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.**

#### Art.5 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

- Pour les non licenciés FFTRI : une pièce justifiant leur identité
- Pour les licenciés FFTRI : leur licence en cours de validité

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

#### Art.6 : Règles générales de course

**Le concurrent s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres.**

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel personnel nécessaire à la course dans la zone de transition, pendant le temps d'ouverture de celle-ci. Chaque concurrent est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. **Seuls les concurrents auront l'accès à la zone de transition.** Le port du dossard pour accéder à la zone de transition est donc obligatoire et sera contrôlé.

Après la course, les concurrents devront OBLIGATOIREMENT restituer le matériel mis à disposition par les organisateurs, notamment les colliers de course à pied et les puces permettant le chronométrage. **Les puces non restituées seront facturées 50 € aux concurrents concernés.**

Le bracelet PUCE devra être porté par le concurrent sur toute la durée de la course, y compris la natation, sur la cheville gauche.

## **Art.7 : Épreuves combinées**

### **7.1 Épreuve de natation**

**La natation se déroule en mer au départ de la plage de Collignon, avec une ou plusieurs boucles suivant la distance (sortie à l'australienne pour le M).**

Pour la natation, les concurrents doivent porter un bonnet de bain (à prévoir par le concurrent, non fourni par l'organisation).

La combinaison néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdite si cette dernière est supérieure à 24,5°C. La natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°C.

Comme stipulé dans la réglementation sportive de la FFTRI, sont interdits tous accessoires de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison.

### **7.2 Épreuve de cyclisme**

Sur les formats XS et jeunes, les vélos de course, gravel et VTT sont autorisés. Sur le format M, seuls les vélos de course et gravels sont autorisés. Les vélos à assistance électrique sont interdits sur toutes les épreuves. Les prolongateurs sont autorisés.

Durant la compétition, tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée. Le port du casque à coque rigide reste obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Le dossard devra être porté dans le dos, de façon visible. Le dossard devra être fixé sur la tenue du concurrent par une ceinture porte-dossard UNIQUEMENT (fixé en 3 points minimum).

Le code de la route doit impérativement être respecté (motif de disqualification), le circuit étant partiellement ouvert à la circulation. Il est donc demandé à chacun de serrer la droite de la chaussée pour favoriser les dépassements entre cyclistes et/ ou par d'éventuels véhicules.

Le drafting n'est pas autorisé. Toute assistance technique est interdite.

### **7.3 Épreuve de course à pied**

**La course à pied se déroule dans la zone de Collignon avec plusieurs boucles suivant la distance à effectuer.**

Le dossard fourni par l'organisation doit être visible, sur le ventre. Le dossard devra être fixé sur la tenue du concurrent par une ceinture porte-dossard UNIQUEMENT (fixé en 3 points minimum).

Il est interdit aux concurrents d'être suivis et/ou assistés par une tierce personne.

Il est interdit de courir torse nu.

Pour l'ensemble des épreuves, le balisage, ainsi que les indications des bénévoles doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification.

En cas d'abandon, le concurrent devra le signaler le plus rapidement possible auprès d'un bénévole ou d'un officiel de la course.

## 7.4 Temps limite de course

Un triathlon M est une épreuve sportive qui demande une préparation sportive en amont de la course. L'organisation a donc mis en place des barrières horaires afin de sécuriser cette course et respecter les contraintes préfectorales.

Horaire de départ + 1h pour l'entrée sur le parc à vélo (temps pour la natation)

Entrée du parc à vélo + 3/4 d'heure pour réaliser le demi-tour sur le parcours vélo

Entrée du parc à vélo + 1h30 pour le retour sur le parc à vélo.

Des bénévoles seront présents tout au long de l'épreuve et maintiendrons le rythme de course en relation avec les barrières horaires et les arbitres de course.

## Art.8 : Pratique en binôme

La réglementation FFTri 2024 permet de concourir en binôme, permettant ainsi à des pratiquants expérimentés d'accompagner des débutants. Pour cela, les deux concurrents doivent être tous deux inscrits à l'épreuve, ils doivent rester ensemble tout au long de l'épreuve, ils sont classés sur le classement final, mais ne peuvent prétendre au podium. Les concurrents souhaitant s'inscrire en binômes, doivent en informer la responsable des inscriptions par mail ([inscriptions.tricotentin@gmail.com](mailto:inscriptions.tricotentin@gmail.com)) après s'être tous deux inscrits en ligne.

## Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

## Art.10 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le parcours et derrière lui (ex : emballage de barres énergétiques), sous peine de sanctions. Le non-respect se traduira par des pénalités ou une disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours course à pied (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Par ailleurs, les organisateurs des Triathlons du Cotentin s'engagent dans une démarche de développement durable tant dans la préparation des épreuves que dans le déroulement de la manifestation.

Vous aussi, concurrents, soyez acteurs et aidez-nous à préserver l'environnement !

## **Art.11 : Arbitrage**

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve.

Dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné ou mis hors course. Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par la réglementation sportive de la FFTRI (consultable sur le site, et le jour de l'épreuve, sur place, au local de retrait des dossards). Lien mis à disposition plus haut (Art.2).

Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif. Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, et revêtus de la chasuble officielle, dûment affectés à l'épreuve, peuvent appliquer ces procédures.

Leur décision est irrévocable. Les procédures exactes sont décrites plus précisément dans le règlement de la F.F.TRI.

## **Art.12 : Remise des prix**

L'organisation récompensera pour chaque course :

- Les 3 premiers du classement général (hommes et femmes)
- Le premier homme et la première femme de chaque catégorie

Les récompenses pourront être cumulées.

## **Art.13 : Droit à l'image**

Chaque concurrent, de par son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.